



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **ONZE JUIN**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 juin 2026**

**Etaient présents :** Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir :** Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON.

**Secrétaire de séance :** Elodie GARIN.

2026-39

**Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 – Travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7.**

**Monsieur le Maire propose** au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2026 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 39 670.50 € HT soit 47 604.60 € TTC.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2026 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7 dont le montant prévisionnel s'élève à 39 670.50 € HT soit 47 604.60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Jean-François POISSON**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20260611-DE2026-39-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2026

**La secrétaire de séance,**

**Elodie GARIN**



Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :